

## Compte rendu de séance du 30 Juin 2021

L'an 2021 et le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu salle polyvalente de la commune de Pamfou, sous la présidence de Pierre-François PRIOUX, le Maire.

**Présents :** Mesdames : CASTANO Nadège, MAIGNAN Fabienne, BOURGOIN Béatrice, COUSIN Nicole, JOURDAN Patricia.

Messieurs : PRIOUX Pierre-François, MEUNIER Dominique, BARAIZE Dominique, DUBOIS Jérémy, GRANDI Marc, LE SQUER Yann.

**Absents excusés :** Mesdames BOUCHER Krystel (procuration à Pierre-François PRIOUX), JUDET CHERET Camille (procuration à Pierre-François PRIOUX),

Messieurs GUILLEMARD Philippe (procuration à JOURDAN Patricia), MARTIN-LIMOUSIN Guy (procuration à MEUNIER Dominique).

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 21/06/2021

**Date d'affichage** : 21/06/2021

**Secrétaire de Séance** : Mme Nadège CASTANO

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- *Délibération SDESM pour la rue des Ecrennes,*
- *Marche restauration scolaire,*
- *Subvention DSIL 2021 – Liaison douce rue des Ecrennes,*
- *Questions diverses.*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point Subvention CDSP 77 (Corps Départemental Sapeurs-pompiers 77 est supprimé de l'ordre de jour.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 Mai 2021**

Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu de la séance est adopté à l'unanimité.

### **Marché « Fourniture de repas et de goûter en liaison froide pour la restauration scolaire et le service d'accueil périscolaire »**

*réf: 30062021\_01*

Le Maire informe que la commission des Marchés Publics s'est réunie le 31 Mai dernier pour désigner la société qui a été retenue pour le marché « Fourniture de repas et de goûter en liaison froide pour la restauration scolaire et le service d'accueil périscolaire de la commune ».

Après analyses des quatre offres, la commission a décidé de retenir la société Groupe DEPREYTERE RESTAURATION à Ecuelles.

Le montant de la prestation est de 2.64 € (TTC) pour le repas et de 0.63 € (TTC) pour le goûter.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce choix.

L'Assemblée, **VALIDE**, à l'unanimité, le choix de la société Groupe DEPREYTERE RESTAURATION, pour un montant de prestation de 2.64 € (TTC) pour le repas et de 0.63 € (TTC) pour le goûter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **Travaux enfouissement de la rue des Ecrennes**

réf: 30032021\_02

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM ;

Considérant que la commune de Pamfou est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet-Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue des Ecrennes ;

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet-Sommaire à 23 412 € H.T pour la basse tension, à 27 936 € T.T.C pour l'éclairage public et à 12 094 € T.T.C pour les communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Ecrennes.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La séance s'est levée à 19 h20.

A Pamfou, le 01 Juillet 2021

La secrétaire de séance,  
Nadège CASTANO.

Le Maire,  
Pierre-François PRIOUX.

